

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>er</sup> juin 2017

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

---

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de CANTELEU (Département de la Seine Maritime – Métropole Rouen Normandie)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	<u>Sous réserve de la production d'une délibération</u> demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.  Acquisition et portage foncier de la parcelle cadastrée Section AS n° 74 pour 3 638 m <sup>2</sup> situé 2B rue de la Plaine.
SITUATION DU BIEN :	Ensemble immobilier « ancienne cotonnière puis entrepôts de stockage », comprenant : Une maison à usage d'habitation, Bureaux, Deux entrepôts, Hangars, Un abri à voiture
PLU :	Zone UBa : Zone UB correspondant aux anciens villages de la ville haute, Canteleu village, et la ville basse, Bapeume et Croisset. La zone comprend un sous-secteur UBa correspondant au quartier de Bapeume.
PROJET :	Après intervention au titre du fonds friches (démolition), le projet prévoit un équipement public scolaire (extension de l'école Curie qui jouxte le site).
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<b>15 novembre 2018 – Avis favorable</b>
PROPRIÉTAIRE :	<b>Ville de Canteleu</b>
ÉVALUATION DOMANIALE :	<u>29/10/2018</u> – Valeur vénale de 430 000 € (avec marge de +/- 10%)
IMPUTATION :	<b>Compte n° 900214 – CANTELEU « Intérieur Contemporain</b> <b>Enveloppe projet : 454 000 €</b>

**- 6 DEC. 2018**

ROUEN le 28 novembre 2018

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

  
Gilles GAL

**L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"**

  
**Dominique LEPETIT**